

La lettre

du développement local

LA LETTRE D'ENTREPRISES, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT

Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics

Les trois conseils d'ETD pour favoriser une commande publique durable.

P. 4 ET 5

SCoT Métropole Savoie :

un partenariat renforcé avec les communes

Déterminé à faire vivre son SCoT, le syndicat mixte déploie ses moyens techniques et financiers.

P. 13

Foncier : l'Hérault se mobilise

La politique menée par le conseil général montre ses premiers résultats.

P. 14-15

DOS SIER

Politique territoriale

DES SITUATIONS RÉGIONALES CONTRASTÉES

Les cadres de contractualisation proposés aux territoires de projet pour la période 2007 - 2013 sont, pour l'essentiel, maintenant connus. L'analyse de quelques politiques territoriales mises en œuvre au plan régional permet de constater une grande hétérogénéité entre régions, mais aussi quelques constantes. P. 7 À 10



EDITORIAL

Le défi du dialogue

La plupart des espaces ruraux connaissent aujourd'hui un renouveau démographique et économique. Les activités touristiques y sont en forte et constante progression. Les entreprises industrielles et artisanales, bien que très hétérogènes, réussissent en moyenne à conserver leurs effectifs plutôt mieux qu'en secteur urbain. Les agriculteurs, bien que de moins en moins nombreux et de plus en plus âgés, sont très

souvent à la tête d'exploitations modernes et performantes. Enfin, en dépit de la fermeture de certains services publics, l'emploi dans les services croît en général de façon soutenue. La pression foncière et immobilière tend à augmenter et les conflits d'usage à se multiplier, favorisés par la montée des préoccupations environnementales et l'arrivée en nombre de néo-ruraux. Cet espace rural, perçu par l'ensemble de la population comme un enjeu national, va subir de profondes et inéluctables mutations, liées en particulier à l'adaptation des

activités agricoles et non agricoles ainsi qu'à la valorisation des gisements d'énergies vertes. Pour affronter ces changements, il est essentiel que toutes les parties prenantes du monde rural parviennent à dialoguer. L'urgence est plus que jamais d'apprendre à s'écouter, à réfléchir et à se former pour inventer ensemble les nouvelles modalités de vie dans les campagnes de demain. Gageons que le réseau rural français qui vient d'être lancé lors d'un récent séminaire à Bordeaux saura prendre la mesure de ce défi.

FRANÇOIS COLLIGNON, directeur d'ETD

“ Ouvrir le chantier de l'interterritorialité ”



© AURPH - ROMAN LEGENDRE

Martin Vanier est géographe, professeur à l'université de Grenoble et consultant chez Acadie. Il a récemment publié *Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité (Economica), La France : aménager les territoires*, avec Y. Jean (Colin), et *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, avec E. Roux (La Documentation française).

Trois questions à Martin Vanier, géographe et professeur à l'université de Grenoble.

Quel regard portez-vous sur l'évolution des politiques territoriales et le débat actuel sur la réforme territoriale ?

M. V. Nous assistons au triomphe d'un discours affirmant la confusion des politiques territoriales et dénonçant la suractivité institutionnelle qui fabriquerait trop de périmètres, de projets, etc. Il y a, certes, de plus en plus d'acteurs et d'échelles porteurs d'initiatives contractuelles, mais, selon moi, cela répond surtout à la complexité croissante des enjeux et des territoires vécus. On constate en fait une césure entre ceux – l'État comme les collectivités – qui disent ne plus rien y comprendre et continuent à attendre le « grand soir territorial » et des acteurs qui, face à cette complexité, considèrent qu'il est nécessaire de fonder des règles de fonctionnement interterritorial s'apparentant à l'invention d'une diplomatie et d'un fédéralisme à l'échelle locale. Dans cette perspective, une commission sensée apporter des solutions définitives risque de passer à côté du problème et de ne pas ouvrir le véritable chantier nouveau, celui de l'interterritorialité.

Comment analysez-vous la place de l'État et des conseils régionaux dans ces politiques territoriales ?

M. V. L'État ne peut pas être simplement un énonciateur de règles et de catégories d'actions sans autre forme de contribution car, au final, on écoute toujours celui qui fait et non celui qui est absent sur le terrain. Ce que l'on attend de l'État, c'est à la fois des contributions financières à des projets mais aussi une action en faveur du maintien

et du développement des services publics. Alors face à un État de moins en moins contributeur, certains conseils régionaux semblent parfois céder à la tentation d'occuper à sa place la fonction d'animateur, de régulateur, de stratège et de distributeur. Cela conduit à instaurer ce qui s'apparente plus à une administration régionale décentralisée qu'à un partenariat avec les territoires. Les Régions risquent de recréer une machine lourde et relativement cloisonnée, y compris à travers une politique territoriale traitée comme un secteur d'intervention en tant que tel.

Dans ce contexte, d'où peut venir l'impulsion pour engager des démarches interterritoriales ?

M. V. On pourrait attendre des Régions qu'elles soient en avance sur ce sujet mais ce n'est pas forcément le cas ; elles ont plutôt tendance à rechercher l'emboîtement des périmètres qu'elles voudraient voir durer, bien calés sur des institutions. Si je devais donner des exemples d'actions, j'irais plutôt puiser du côté des agglomérations qui sont en train de chercher des dispositifs d'alliance, par la coopération métropolitaine ou par les SCoT, ou en s'associant à un PNR, ou encore du côté des territoires Leader associant des pays autour d'un même projet. L'interterritorialité relève aujourd'hui d'un « bricolage », construisant des réponses spécifiques à des contextes locaux différents. C'est ce que nous allons pouvoir analyser au travers de la mise en place, avec le soutien de la Région Nord-Pas-de-Calais, d'un atelier sur l'interterritorialité qui permettra d'observer concrètement les actions menées dans cinq contextes différents en France.

PROPOS RECUEILLIS PAR GILLES REY-GIRAUD

POUR EN SAVOIR +

→ Textes officiels CPER (sur le site de la Diact)

- Circulaire n°5137/SG du 6 mars 2006 (Premier ministre) relative à la préparation des contrats de projets État-Régions 2007 - 2013, et à l'élaboration de la stratégie de l'État
- Circulaire du 24 mai 2006 (Diact) relative à la préparation du volet territorial des contrats de projets État-Régions
- Circulaire du 23 janvier 2007 (Diact) relative à l'ingénierie territoriale dans les contrats de projets
- Circulaire du 17 septembre 2007 (Diact) relative à la mise en œuvre des volets territoriaux des contrats de projet

→ Analyses et articles

- Les contrats de projets État-Régions / Jean-Benoît Albertini, Vincent Le Dolley, Françoise Alouis, Anne Lespiaucq.- Paris : La Documentation française : Diact, 2007, 112 p.
- Analyse des contrats de projet État-Région (CPER) et de leurs mesures territoriales en France métropolitaine / Claire Legoux / ADCF, 2007, 28 p.
- Contrats de projet État-Régions 2007 - 2013. Le volet territorial in Ondes moyennes n° 371 / FMVM, 2 mai 2007, 4 p.
- CPER 2007 - 2013 : la place du volet territorial / Gwénaél Doré, APFP, juin 2007, 115 p.
- CPER : grande disparité régionale pour les volets territoriaux / Christine Nemaq in Maires de France n° 242, décembre 2007, p. 30
- Contrats de projets : On ne parlera plus du volet territorial après 2013 / Émilie Zapalski in Localtis.info, 2 avril 2008
- Actualité de la région / Gérard Marcou in AJDA n° 30, 15 septembre 2008, p. 1634-1660